

*“L'ordre conduit à toutes les vertus mais qu'est-ce qui conduit à l'ordre ?”*

*Georg Christoph Lichtenberg*

## **REMETTRE DE L'ORDRE**

Parfois, en lisant les journaux, les Français sont en droit de se demander si avoir des lois sert à quelque chose, puisque ceux qui les ignorent et passent outre en toute connaissance de cause semblent ne pas être punis, ou très légèrement, au point où la punition devient plus une question de forme que de fond, un système qui ne dissuadera personne moyennement déterminée à nuire à ses concitoyens.

Le gouvernement nous dit que le sentiment d'insécurité n'est que ça, un sentiment. Nous disons que, à force de voir les méchants et les loufoques gagner, arborant des logiques qui ne font que tergiverser le sens du vivre ensemble et consacrent des « exceptions » et des « justifications » pour tout et n'importe quoi, les Français ont bien raison de se demander si ça vaut toujours la peine d'être respectueux, civil et loyal vis-à-vis de leurs semblables. Et lorsqu'on a eu le privilège d'observer Mme Taubira démanteler systématiquement les systèmes de protection des citoyens, en traitant les criminels comme les moutons innocents qu'ils ne sont pas, et raccourcissant les peines de délinquants confirmés, on réalise à quel point le pacte social est en danger de rupture.

En parallèle, l'ultra-libéralisme sociétal ambiant, où tout se vaut et tout est permis, nie les réalités les plus évidentes et sacrifie la santé du corps social créant des situations malsaines en cédant à des revendications infondées.

Il faudra remettre de l'ordre, en supprimant les lois farfelues qui encouragent la criminalité et les situations malsaines, et en appliquant sévèrement celles qui garantissent aux citoyens leurs libertés afin que la vie en société redevienne possible.

Les mesures à prendre dans ce chapitre peuvent se regrouper sous trois titres :

- A- Les religions
- B- La société
- C- L'ordre public

Nous traiterons chaque titre dans les pages suivantes.

## **A – LES RELIGIONS**

### ***Réaffirmer la laïcité de la France et le rejet des communautarismes***

Inutile de tourner autour du pot, aujourd'hui, en France, ce sujet est prioritaire à cause du comportement d'une minorité infime de musulmans extrémistes qui n'ont pas intégré les notions de laïcité et de modernité dans leurs façons de voir le monde et qui cherchent à répandre leur conception de la religion avec des attitudes prescriptives, intrusives et totalitaires. En effet, en France, les hindous, les bouddhistes, les taoïstes et les shintoïstes ne semblent pas avoir des problèmes majeurs dans notre société.

Toucher à ce sujet est décrié par certains comme être « antimusulman » ou « islamophobe ». Ils ont tort : les premières victimes de l'extrémisme musulman ce sont les musulmans eux-mêmes, et cela à plusieurs niveaux. En effet, les musulmans séculaires, de paix, bien intégrés dans notre société et qui constituent une large majorité, subissent d'énormes pressions de la part d'une minorité militante afin de se conformer à leurs directives, ce qui alimente la tentation de l'amalgame lorsque des faits de violence liés au terrorisme islamiste se produisent, poussant vers la ségrégation des communautés, ce qui alimente le vivier islamiste : un cercle vicieux parfait conçu par les islamistes pour radicaliser leurs semblables et détruire notre société. Il faut donc aider l'immense majorité de musulmans modérés à se sortir du piège tendu par les extrémistes au sein de leurs communautés, afin qu'il ne devienne pas un gouffre pour eux et pour leurs familles.

### **Observations fondamentales**

Il faut commencer par la base afin de construire un programme d'action adapté à cette mouvance extrémiste. Et pour ce faire, il faut poser une question simple : quelle est la différence capitale entre les religions musulmanes et les religions chrétiennes ? Voici la seule réponse pertinente à cette réflexion : à la différence de Jésus Christ, Mahomet a dû exercer le pouvoir temporel. Alors que Jésus Christ pouvait répandre des messages pieux sans autre considération, comme Mahomet pendant son époque à La Mecque, il n'a jamais dû traiter

avec les réalités et les conséquences des faits commis par des êtres humains, comme Mahomet a dû le faire pendant son époque à Médine. Jésus n'a donc jamais été en prise avec les bassesses, les passions et les manipulations des gens, ou avec les crimes inspirés par la luxure, la cupidité et la recherche de pouvoir sur les autres.

En conséquence, les parties les plus importantes du Nouveau Testament de la Bible sont les évangiles et les lettres aux différents peuples, documents qui relatent la vie et les miracles de Jésus Christ, qui exposent sa philosophie, et qui appellent les peuples à se convertir. Ces textes restent dans l'optique du monde idéal chrétien, se basent sur la piété, et ont été répandus par des gens qui n'ont jamais été obligés de faire des arbitrages de gouvernance et de les justifier. La Bible nous dit que Jésus s'était opposé à la lapidation d'une femme adultère, mais nous ne savons pas ce qu'il aurait proposé comme punition à la place s'il avait gouverné. Elle ne nous indique pas non plus comment il aurait dirigé un peuple. N'ayant pas été confronté à une responsabilité de gouvernement, n'ayant pas été confronté à un peuple en colère demandant des moyens afin de faire respecter la loi pour que la société fonctionne, Jésus pouvait s'accorder le luxe de prôner la repentance et le pardon universel. Nous voyons des traces de cela aujourd'hui encore sous forme de « morale chrétienne » : selon certains chrétiens on n'aurait pas le droit de juger, seul Dieu pourrait juger, donc on n'aurait pas le droit de punir ceux qui se comportent de façon destructive et antisociale. Ceci est à l'origine de la bonasserie ridicule de certains dans la gauche, pour qui tout problème a besoin d'être « compris » et tout criminel est d'abord « une victime de la société ». On botte en touche et on se sent très bien en le faisant, puisque cette négation de la réalité répond à une conception de la morale qui défend la victimisation de celui qui commet un crime, mais qui a le défaut d'oublier la souffrance bien réelle des vraies victimes et passe l'éponge sur l'intention criminelle des accusés. Sous l'influence du Christianisme, la gauche du monde occidental veut le yin sans le yang.

En contraste, le Coran rentre dans les détails de la législation nécessaire pour gérer une société du VII<sup>ème</sup> siècle, soit à peine une bonne centaine d'années après la chute de l'Empire Romain d'Occident, c'est-à-dire au début du Moyen Age. A cette époque l'Europe était ravagée par les hordes germaniques, et la religion musulmane naissante était menacée dans sa survie par les ennemis environnants. Mahomet était chef politique et spirituel dans un contexte de guerre de survie et d'expansion, ce dernier aspect visant l'unification du monde arabe. En conséquence, le Coran est un mélange de grands principes moraux et de textes d'application pratiques, établis par quelqu'un qui devait assoir sa légitimité spirituelle tout en exerçant le pouvoir temporel alors qu'il était sous pression militaire, le tout dans un cadre historique précis.

Pour cette raison, alors que les évangiles vous demanderont de quasiment tout pardonner, le Coran vous dira ce qu'il convient de faire avec ceux qui commettent des crimes, selon des principes appliqués au VII<sup>ème</sup> siècle. Ceci fait que la religion musulmane soit beaucoup plus réaliste que les religions chrétiennes, mais aussi beaucoup plus prescriptive. Par ailleurs, si Jésus avait gouverné, il est probable que le Nouveau Testament serait tout aussi prescriptif que le Coran et moins axé sur la bonté et le pardon : faut-il rappeler que Jésus ne s'est pas

gêné au moment d'utiliser la force pour expulser les commerçants installés dans le Temple de Jérusalem ?

### **Les problèmes posés**

Or, premier problème, quatorze siècles séparent la rédaction du Coran de notre époque. L'humanité a évolué, les sociétés ont évolué, et les méthodes pour s'attaquer au crime et aux problèmes de société et de santé ont changé. Par exemple, dans l'antiquité on ne savait pas ce qui causait les maladies. En particulier, on ne savait pas comment empêcher la transmission de la trichinose du porc vers l'homme. Profitant du fait que les porcs parfois mangeaient des déchets, les juifs les ont donc catalogués comme étant des animaux sales. En conséquence, on voit que très probablement pour se protéger de la trichinose, les juifs ont introduit l'interdiction du porc dans les assiettes sous prétexte que ces animaux seraient « impurs ». Mahomet, qui a pris la religion juive comme modèle pour la sienne, et confronté aux mêmes dilemmes sanitaires, a probablement trouvé expéditif de la copier sur ce point. Aujourd'hui on sait qu'il suffit de cuire complètement la viande de porc avant de la servir pour obtenir un délicieux repas nourrissant et sans dangers, et qu'on peut élever des porcs sans avoir recours à des déchets alimentaires, mais la tradition religieuse est restée. De la même façon, plusieurs autres règles anachroniques persistent dans le monde musulman.

Deuxième problème, pour les musulmans les écrits du prophète sont sacrés, et on ne peut pas aller contre. Et pour certains musulmans, on ne peut même pas s'amuser à les interpréter. Si on ajoute la multitude de « hadiths » à l'équation (ce que le prophète « aurait dit ») dont à vrai dire personne ne sait quelle partie est véridique et quelle partie ne correspond qu'à des interprétations ou à la tradition, on obtient un corpus de réglementations que personne n'aurait le droit de questionner. Or, alors que les juifs ont compris que les préceptes légaux apparaissant dans le livre du Lévitique ne sont plus d'actualité, certains musulmans extrémistes n'hésitent pas à prôner l'application stricte du Coran dans la vie moderne.

Troisième problème, les écrits de Mahomet sont parfois assez obscurs, ce qui nécessite obligatoirement des interprétations, malgré les protestations de certains. Or, ces interprétations peuvent différer radicalement d'une école de pensée à l'autre au sein du monde musulman, au point où les différents Docteurs en loi émettent des avis dans lesquels ils ne sont absolument pas d'accord les uns avec les autres. Ce problème est exacerbé dans l'amplement majoritaire monde sunnite, dans la mesure où, à la différence du monde chiite, personne n'a officiellement le droit de jouer l'arbitre entre les différentes interprétations du Coran, bien que certains experts aient plus de prestige que d'autres. Par exemple, alors que plusieurs Imams et Docteurs s'insurgeaient et condamnaient l'interprétation du Coran faite par Daech, le « calife » de Daech répondait simplement que son interprétation était correcte et que celle des autres était fautive. D'un point de vue religieux, un partout, balle au centre, match nul.

Alors comment faire face à des personnes qui insistent à suivre certaines prescriptions anachroniques d'une religion sur laquelle personne ne semble avoir le droit de dire « ceci est

juste, ceci ne l'est pas ; ceci il faut prendre à la lettre, ceci se discute » ? Comment faire face à un système qui, par définition, ne peut pas produire un Deng Xiaoping, qui avait pu percer le dogme Maoïste en déterminant que « de ce que Mao avait dit et fait, 70% était correct et 30% était incorrect » ? Comment traiter avec des gens qui considèrent que ceux qui ne sont pas d'accord avec eux sont des êtres impurs s'ils ne sont pas musulmans, et des hérétiques s'ils le sont ? Comment traiter avec des personnes qui n'autorisent pas les membres de leur communauté à la quitter ? Comment faire face à des personnes estimant que leur obligation religieuse prime sur l'obligation légale civile ?

## **Les solutions**

Premier élément de réponse, il faut rappeler aux musulmans habitant en France que la France est un pays laïc, et qu'il s'agit d'un choix assumé et pleinement justifié.

En France et en Europe la question religieuse a évolué par étapes. Dans un premier temps, depuis la paix de Westphalie de 1648 qui a mis un terme à la terrible et dévastatrice succession de guerres de religion entre catholiques et protestants, il a été admis que chaque pays a le droit d'avoir la religion d'État que bon lui semblera, et d'écarter la possibilité que cela puisse devenir une cause d'hostilité entre nations. La recherche de paix religieuse a fait ensuite un grand bond en avant en France, lorsque la Révolution de 1789 supprime l'obligation des citoyens d'un pays d'adopter la religion nationale et amène le principe de liberté religieuse, chacun aurait désormais le droit d'avoir la religion que bon lui semble. Ceci était destiné à permettre les différentes religions de se développer sans entraves officielles et d'enlever la justification pour les animosités entre pratiquants. Or, malgré ces bonnes intentions, l'Église catholique était restée très forte en France et avait un poids non négligeable dans la considération des problèmes nationaux. Pour endiguer l'influence de l'Église catholique, la France s'est donc dotée du principe de la laïcité en 1905. A ce titre, toutes les pratiques religieuses légitimes sont acceptables, mais elles doivent rester sur le plan privé et elles n'ont pas de place dans la vie publique afin de pouvoir s'assurer qu'on puisse tous vivre ensemble

La libéralisation religieuse progressive est une des causes de la réussite de l'Europe sur le plan économique, technique et culturel. En effet, à partir du moment où les gens ont pu arrêter de se focaliser sur les implications religieuses des différents sujets, ils ont pu diriger leur curiosité et leur créativité ailleurs, ce qui a contribué à l'émergence du siècle des Lumières et ses progrès scientifiques et industriels, alors que le monde musulman restait figé et l'Empire ottoman s'écroulait lentement. En Europe, les discussions sur le sexe des anges ont laissé place aux discussions cartésiennes basées sur des faits qui ont permis le progrès de la science, de l'économie et de la puissance militaire. En contraste, le monde musulman est resté, et l'est encore, rongé par les différences entre Sunnites et Chiïtes. Ce n'est pas par hasard que Mustafa Kemal Atatürk avait déclaré « Les maux qui sapaient la force de la nation venaient de la religion » au moment d'instaurer l'état laïc qui a sorti la Turquie de son cercle vicieux de décadence ottomane, qui s'est conclu avec sa défaite en 1918 et le démembrement de l'empire Ottoman.

En France, la laïcité est donc un choix de société découlant des leçons d'un passé baigné de sang et de malheurs causés par l'intolérance religieuse, l'aveuglement radical et le détournement des récits religieux, à l'image du massacre de la Saint Barthélemy. C'est un passé que l'on ne veut plus revoir. Respecter la loi et traiter tout le monde de la même façon ce n'est pas être « antimusulman », c'est s'assurer que l'on puisse tous vivre ensemble, c'est avoir compris les leçons de l'histoire et donc la dangerosité de voir les religions prendre trop de place dans la vie publique. Les réclamations de certains musulmans dans le but d'obtenir des droits particuliers basés sur leurs interprétations de leur religion reviennent à méconnaître la raison pour laquelle la laïcité a été adoptée en France. En effet, ces personnes voudraient remplacer l'influence de l'Église catholique dans la vie de tous les jours par l'influence de leur interprétation de l'Islam. De ce fait, ces réclamations sont irrecevables par définition.

Dès lors, et au nom du « vivre ensemble », aucune expression de la religion ne peut être invoquée pour justifier des demandes particulières ou des traitements d'exception. Il n'y a pas lieu d'accepter de demandes de, par exemple, ne pas travailler avec de l'alcool ou avec des voiles, ou l'aménagement d'espaces de prières et encore moins de pauses spéciales pour les faire. Il ne s'agit pas d'être « antimusulman », il s'agit de traiter tout le monde de la même façon et de reléguer la religion à la sphère privée dans le rapport entre citoyens au sein de la société. Il y a bien des juifs qui travaillent les samedis et des chrétiens qui travaillent les dimanches, sans porter respectivement kippas ou des croix, ou encore qui travaillent pendant les supposées heures de messe, et pourtant personne n'est accusé en France d'être « antijuif » ou « antichrétien » pour autant. Si certaines organisations privées veulent bien faire des exceptions, cela les regarde, mais la règle doit rester que personne ne doit avoir le droit de faire des demandes particulières d'exceptions sur la base de préceptes religieux.

De plus, toute personne bénéficiant de services de notre État laïc, notamment des administrations, des crèches, des écoles et des universités, doivent les utiliser en respectant la laïcité de la République. Non, on ne bloquera pas des rues pour les prières des vendredis, les autres ont le droit d'utiliser la rue aussi. Non, on ne bloquera pas des horaires spéciaux pour les filles musulmanes dans les piscines municipales, elles ne courent aucun risque. Et ceux qui souhaitent jeûner au Ramadan doivent réaliser que leur niveau de glucose dans le sang baissera fortement pendant leur journée de travail, ce qui les rendra irascibles, improductifs et les fera commettre des erreurs bêtes qu'ils n'auraient pas commises autrement, mais que le fait qu'ils jeunent pour le Ramadan ne les excusera pas puisque, Ramadan ou pas, ils sont payés toujours au même tarif. Accessoirement, il faut réaliser que pendant le Ramadan on ne fait pas du « jeûne » : on ne jeûne pas si on se goinfre au petit matin et tard le soir. En fait, faire cela est mauvais pour la santé.

En France, la loi de la République prime sur toutes les autres. Cet état de fait ne se discute pas, et il ne sera pas discuté. Celui qui n'aime pas les lois de la République Française a deux choix : soit chercher à les influencer via sa participation au système politique démocratique républicain, soit partir vers des pays dont les lois seraient plus en accord avec ses façons de voir le monde. Si la personne décide de rester en France, elle suivra la loi française. Et si ces arguments ne conviennent pas, il faudra rappeler à ceux qui souhaitent vivre en France qu'ils

doivent s'ajuster aux principes de la France, et pas l'inverse : à Rome, on fait comme les Romains.

Deuxième élément de réponse, il faut favoriser les écoles et les imams ayant une interprétation modérée du Coran et marginaliser et disqualifier les autres. Et qu'est-ce qu'une interprétation modérée du Coran ? Une interprétation qui, par exemple, ne traite pas 50% de la matière grise de la communauté comme étant de qualité inférieure pour la simple raison qu'elle est de sexe féminin. Si le fait d'avoir un double chromosome X serait intellectuellement handicapant ça se saurait. En tout cas, les femmes les plus admirables, intelligentes et influentes de l'histoire ne semblent pas avoir été mises au courant. Accessoirement, j'estime que penser comme ça est une insulte faite aux femmes de leur communauté, ce qui est étrange, inexcusable et inadmissible.

Une interprétation modérée du Coran en serait une qui laisse les gens prendre leurs propres décisions, et qui n'impose pas ses points de vue sur les autres par la force. Une interprétation modérée du Coran en serait une qui abandonne l'idée de guerre sainte, notion liée à une particularité liée au contexte historique de la naissance de la religion musulmane. La Bible est tout aussi sacrée pour les juifs et les chrétiens que le Coran l'est pour les musulmans, mais personne ne s'amuse de nos jours à appliquer ou à demander l'application des punitions spécifiées dans l'ancien testament, et personne dans le monde juif ou chrétien n'est accusé d'être un mauvais croyant pour autant.

Il faut encourager les lectures non littérales du Coran qui le remettent dans son contexte historique, de la même façon que la vaste majorité des juifs et des chrétiens ont une lecture non-littérale de la Bible. Une piste à explorer pourrait être l'apparition, si elle n'existe pas déjà, d'une édition du Coran en deux parties qui séparerait nettement la période de La Mecque, qui démontrerait sans aucune ambiguïté la volonté de Mahomet de créer une religion faite d'amour et de tolérance, et la période de Médine, avec tous ses édits reflétant les mœurs du moment historique de son écriture. Dans les attitudes de certains musulmans de nos jours, il serait souhaitable de voir plus de Mecque et moins de Médine. Et de la même façon que l'église catholique distingue entre doctrine et tradition, l'islam modéré devrait pouvoir distinguer entre ce que Mahomet a effectivement écrit et ce qu'on dit qu'il aurait dit.

Afin de soutenir l'émergence d'un islam modéré, nous interdirons la subvention et le financement des mosquées et d'associations par des organisations issues de pays dont l'interprétation majoritaire de l'islam est littérale. Nous ne voulons pas, en France, des antennes de promotion de versions extrêmes de l'islam, subventionnées par des États ayant choisi de rester socialement, politiquement et intellectuellement ancrés dans le moyen âge.

Troisième élément de réponse, il ne faut pas tolérer les interprétations radicales de l'islam. L'islamisme radical salafiste doit être assimilé au nazisme, et combattu avec les mêmes moyens. Les personnes qui estiment que c'est bien de décapiter des gens pour la simple raison qu'ils sont chrétiens ne sont pas meilleures que celles qui soutenaient les SS dans leur entreprise génocidaire. Celui qui arbore une bannière de Daech doit être traité de la même

façon que celui qui décide de faire flotter un drapeau nazi, on ne peut pas se contenter de « regarder et voir ce qu'il fait », il faut lui faire comprendre sans ambiguïté que cela, en France, est inacceptable, et les punir en conséquence. La distribution de littérature extrémiste salafiste doit aussi être criminalisée et punie, de la même façon dont nous punissons des extrémistes de droite qui distribueraient des tracts comportant des incitations au racisme et à la violence.

Quatrième élément de réponse, la France est un pays de tradition judéo-chrétienne. Ceci ne veut pas dire que les manifestations musulmanes ne sont ni admises ni bienvenues. Cela veut dire que des festivals et des jours fériés incontestablement chrétiens, ainsi que des expressions culturelles, tels les crèches de Noël, appartiennent à la tradition nationale, et ne sont pas contestables dans leur légitimité. Ce sont des reliques d'un passé partagé, et ne symbolisent pas le rejet d'autres religions. À ceux qui se sentiraient offensés dans leur sensibilité du fait de leur existence, je leur dirai que faire des scandales sur ces manifestations ne fait que refléter leur propre intolérance et leur manque de compréhension et de respect pour la dimension folklorique et historique de ces manifestations. Si dans les pays musulmans on n'ira pas demander au Muezzin de se taire au nom d'une sensibilité particulière alors qu'il chante publiquement à l'aide de haut-parleurs plusieurs fois par jour, en France on n'ira pas demander d'enlever des crèches à Noël, qui elles ne font leur apparition qu'une fois par an sous un climat festif et apaisé.

### **Les objections**

On me dira que tout ceci poussera les musulmans vers le piège communautariste : des écoles musulmanes, des quartiers musulmans, où la République n'aurait plus aucune emprise. C'est faux. Les communautarismes avancent seulement si les bras de la République se retirent et les laissent se développer, ils ne sont pas une conséquence inéluctable.

Au niveau scolaire, les programmes sont contrôlés par l'Education Nationale, comme pour toute école privée. Les inspections peuvent identifier des dérives radicales potentielles, et de toute façon les lois de la République ne s'arrêtent pas aux portes des établissements musulmans, pas plus que devant d'autres, et si des telles dérives sont constatées, alors l'école devra être fermée.

De plus, ce sera aux familles de décider : s'il s'avère que les écoles musulmanes ont plus de mal que celles de l'État ou d'autres écoles privées à éduquer des personnes prêtes pour se confronter à la vie moderne, avec toute sa sophistication et ses complexités, elles seront peu choisies par les familles. Il est bien connu que les ingénieurs saoudiens issus d'universités saoudiennes ne sont pas très bons. Pourquoi ? Parce-qu'ils passent environ la moitié de leur temps à étudier le Coran au lieu de le passer sur des sujets plus en rapport avec l'ingénierie. Est-ce que le Coran aurait des éclaircissements à apporter au sujet des lois de la thermodynamique, du calcul de charges structurelles ou de la physique quantique ? Je n'en suis pas convaincu, et apparemment les parents d'étudiants saoudiens non plus : il est bien plus courant de voir des enfants des riches saoudiens étudier l'ingénierie aux États Unis ou en

Europe que l'inverse. Si, à contrario, et à l'image des meilleures écoles privées confessionnelles, elles réussissent à développer les capacités de leurs charges à leur plus haut niveau atteignable, elles deviendront attirantes. La quantité de juifs qui envoient leurs enfants dans des écoles gérés par des Jésuites ou des réformés ne se compte plus, je ne vois pas pourquoi ils ne feraient pas de même s'ils avaient accès à des écoles de tradition musulmane réputées dans laquelle, en plus, on ne servirait pas de porc à la cantine.

Impossible ? Pas du tout. Pendant très longtemps, au milieu du Moyen Age, en plein apogée de la puissance musulmane, l'Université d'Alexandrie attirait les meilleurs cerveaux du monde occidental et oriental de toutes les religions. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas voir un jour une renaissance de la grande tradition intellectuelle arabe, la même qui a fait que le Bagdad du temps d'Haroun Al-Rachid soit l'une des plus grandes et glorieuses capitales culturelles du monde. On trouve à cette époque tout ce qui a fait que le monde musulman fit jadis grand, cultivé, raffiné et puissant : l'ouverture intellectuelle, celle qui est à la base de la tolérance, celle qui ne demande pas une soumission à une pensée unique, celle qui admet que chacun a le droit d'interpréter les préceptes de la religion selon sa propre sensibilité dans le respect de la loi du pays, cette loi qui nous permet à tous de vivre ensemble. Où est passée l'ouverture d'esprit exemplaire du monde arabe, celle à l'origine de l'accueil des réfugiés juifs expulsés d'Espagne par les rois catholiques du XVème siècle ? Elle a été noyée par des interprétations extrêmes qui ne sont pas représentatives de l'esprit de La Mecque qui a guidé Mahomet dans sa recherche de l'harmonie et de la paix. Nous oublions trop souvent que le Wahhabisme traditionaliste et orthodoxe poussé par l'Arabie Saoudite n'est qu'une des nombreuses interprétations de l'Islam, et qu'avant la découverte du pétrole à grande échelle dans ce pays il n'était de loin pas l'interprétation de l'Islam prédominante dans le monde arabe.

## **Conclusion**

Le monde arabe de nos jours, habitué au récit de sa conquête par les Ottomans, puis des croisades, puis de la mise en place de la politique coloniale des puissances occidentales, puis de l'imposition de l'État d'Israël par un monde cherchant à expier le spectre de l'Holocauste, a développé une culture de la victimisation qui lui fait oublier ce qui l'a fait grand, et s'est convaincu que tous ses malheurs viennent d'ailleurs, et notamment de ce monde occidental qui chercherait à toujours l'opprimer par la pauvreté et l'impuissance.

Même en admettant les quelques parts de vérité qui composent ce récit mais qui ne valident pas forcément ses conclusions, aujourd'hui le problème est à trouver dans la volonté affichée de certains de ses dirigeants, anciens ou actuels, de se perpétuer au pouvoir. Pour atteindre ce but ils ont mis en place des politiques populistes, nationalistes, clientélistes ruineuses associées à des appareils de sécurité surpuissants qui écrasent toute opposition. En conséquence, la contestation du régime se fait en se tournant vers la religion afin de justifier une attitude de légitime résistance face à la répression interne, un peu comme le catholicisme en Pologne au temps des communistes.

Mais voilà les mots clés : répression interne, pas en provenance de l'étranger. Ce ne sont pas des étrangers qui sont responsables de la grande quantité de prisonniers politiques dans les pays arabes, en vie ou exécutés, qui peuplaient et peuplent les prisons de Saddam, des Assad, de Sadate, de Moubarak, et de Ben-Ali. Aucun étranger n'est responsable ni force les gouvernements de ces pays à adopter des politiques économiques de gauche nationaliste qui ruinent leur pays et les plongent dans la pauvreté, aucun étranger n'œuvre pour instaurer la corruption qui hante ces régimes. Le récit de victimisation des extrémistes radicaux ne fait que, paradoxalement, légitimer des dirigeants absolutistes au pouvoir qui se présentent comme des exemples de modération et utilisent la lutte contre ces mêmes groupes pour détourner l'attention de leurs citoyens de leurs propres fautes en matière de politique économique et sociale, et ainsi s'attirer le soutien de l'étranger.

Les rebelles se trompent d'argument. Les pays arabes ne sont pas sous le joug de l'occident, ils sont empêtrés dans les conséquences des politiques de gauche populistes, nationalistes, dispendieuses et irresponsables de leurs dirigeants totalitaires qui traitent l'État comme leur propriété et leur banque personnelle. Et comme l'a démontré le chaos du gouvernement Morsi en Egypte et du gouvernement du « calife » de Daech en Irak, les islamistes n'ont aucune idée de comment développer une économie et sortir un pays de la pauvreté, mais ont démontré avoir des idées assez précises sur comment opprimer ceux qui ne sont pas d'accord avec eux, parfois avec des méthodes criminelles infâmes.

En France, ces interprétations extrêmes n'ont pas lieu d'être : les voies d'opposition ne sont pas fermées, il n'y a aucun mécanisme de répression comparable à ce qui existe dans ces pays, la liberté d'expression existe (même si elle est limitée par le besoin de combattre les discours de haine poussant au crime), et quiconque le veut peut se faire élire pour défendre ses points de vue au sein d'un véritable système démocratique.

Les interprétations extrêmes ne font que favoriser un obscurantisme mystique qui empêche la renaissance de la culture arabe, la vraie, celle de l'accueil, celle du respect des autres, celle de la bienveillance, de la sagesse et de la tolérance, celle du commerce, celle de l'amour de la littérature, de l'art et des sciences. Ou comme l'avait dit M Obama dans un discours aux Nations Unies en Septembre 2014 en faisant appel aux jeunes musulmans pour résister à la tentation djihadiste : « Vous êtes issus d'une grande tradition qui prône l'éducation, pas l'ignorance ; la sainteté de la vie, pas le meurtre. Ceux qui vous appellent à abandonner ces voies ne défendent pas cette tradition, ils la trahissent. »

Edmund Burke disait « Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien. » Il ne faut pas se limiter à observer et à admirer la beauté des analyses à l'infini de tous les aspects et de la complexité du défi posé par la religion musulmane, à un moment donné il faut se lever de sa chaise et agir.

En conséquence, j'aimerais voir plus de fatwas et plus de déclarations en provenance d'Imams et de Docteurs condamnant avec insistance et sans concession les agissements des extrémistes. Il faut que ces derniers réalisent que s'ils cèdent à la peur de représailles

organisées par des éléments extrémistes présents dans leurs communautés ils ne font que consentir à la prise de pouvoir progressive d'une idéologie meurtrière dont les musulmans sont les premières victimes. Faut-il rappeler que la plupart des victimes d'actes terroristes d'Al-Qaeda et de Daech sont des arabes musulmans ? Par ailleurs, n'agissant pas fortement dans les médias pour exprimer leurs condamnations, les responsables religieux favorisent les amalgames de l'extrême droite qui mènent vers la diabolisation de tout musulman comme étant le terroriste potentiel qu'il n'est pas.

Dans les quartiers de banlieue il ne faut pas non plus avoir peur d'expliquer aux gens que s'ils suivent les préceptes d'une religion de leur plein gré, il n'y a pas de problème, mais que s'ils le font soumis par la contrainte, alors ils seront protégés par les lois de la République s'ils décident de s'émanciper. En cas de déclaration de contrainte, il faudra être prêt à appliquer les lois qui s'appliquent à toutes les sectes : en France, on ne peut pas être contraint d'appartenir à une communauté par la menace, la pression financière ou le harcèlement psychologique et moral. L'arsenal législatif de la République pour combattre les dérives sectaires de certains groupuscules islamistes radicaux minoritaires doit être ajusté pour s'adapter à leurs agissements, qui donnent une mauvaise image à tous leurs coreligionnaires.

Aux extrémistes qui insisteraient à nous taxer de « antimusulmans », je leur dis que les seuls antimusulmans ce sont eux, qui poussent leurs communautés vers un séparatisme et un jihad afin de provoquer une réaction violente de la part de l'extrême droite qui, n'avez aucun doute vues les tensions existantes, risque de dégénérer en hécatombe. Ceux qui crient « antimusulman ! » à ceux qui osent critiquer les pratiques moyenâgeuses défendues par certains ne sont que des obscurantistes, des chasseurs de sorcières aveugles, des petits dictateurs de pacotille qui prétendent imposer aux autres des mœurs d'un autre temps, dépassées, injustes, totalitaires, injustifiées et violentes.

Je dis à la très vaste majorité de musulmans séculaires : ne vous trompez pas, reconnaissez ces personnes pour ce qu'elles sont. Sous des airs « pieux » peuvent se cacher des monstres intolérants qui n'hésiteront pas à vous sacrifier avec vos familles dans la poursuite d'un rêve dystopique calqué sur le modèle de l'État Islamique. Pour eux, vous, musulmans modérés et intégrés, n'êtes que des pions utiles, de la chair à canon dont ils se moqueront une fois leur objectif atteint. Ces extrémistes ne sont pas différents des autres monstres totalitaires du XXe siècle, à l'image de Staline, Hitler, Mao, Pol Pot et de leurs soutiens, des criminels sans remords et sans scrupules, pour qui toute personne est sacrificable sous l'autel de leurs idéologies qui ne tolèrent pas la contradiction. A leurs yeux, votre souffrance n'a aucune importance, vous et vos familles serez des simples victimes collatérales dans le but d'instaurer leur théocratie arriérée. C'est à vous de combattre en première ligne les actes d'intimidation de ces extrémistes. Ne laissez pas une poignée de fanatiques vous soumettre au joug d'une dictature religieuse ! Allah vous aime parce-qu'il est grand et miséricordieux, pas parce-que vous portez une barbe ou un voile ! Vous êtes infiniment plus nombreux qu'eux, faites valoir votre interprétation modérée de l'Islam ! Les radicalisés n'ont pas le monopole sur l'Islam, faites entendre votre refus du totalitarisme ! Appropriiez-vous et protégez votre liberté et celle de vos proches !

Dernière considération à ce sujet, et pas des moindres : il ne faut pas céder à la tentation et à la facilité de l'amalgame. Ce n'est pas parce-qu'une bande d'assassins lâches déclarent agir au nom d'une interprétation détournée d'une religion, interprétation d'ailleurs reconnue comme basée sur l'ignorance et contestée par le plus grand nombre de ses pratiquants, que tous les membres de cette religion sont des mauvaises personnes. Les catholiques devraient, en principe, être très bien placés pour comprendre cela. Dois-je leur rappeler la terreur et les excès de la « sainte » inquisition ? Est-ce que les catholiques étaient tous des fondamentalistes fous furieux parce-qu'une poignée de fanatiques avaient réussi à prendre en otage leur religion ? Je ne le crois pas. Pour finir, il ne faut pas perdre de vue que si l'Indonésie, la plus grande nation musulmane de la planète, peut pratiquer un islam modéré, il n'y a aucune raison pour que cela soit impossible ailleurs.

Tout le poids de la République sera déployé pour traquer, combattre et anéantir tous les extrémistes religieux, de la même façon que la République combat toutes les autres sortes d'extrémismes totalitaires. Les apologistes de ces extrémistes doivent être confrontés et mis devant leurs responsabilités au nom de la défense de la République et de ses principes. La liberté d'expression n'étant pas absolue, ceux qui soutiennent des terroristes doivent être appréhendés et punis.

Peut-on faire confiance aux musulmans modérés pour prendre la main tendue par la République et ainsi aider à combattre les extrémistes dans leurs communautés ? Je n'ai pas le moindre doute. Jusqu'à il n'y a pas si longtemps que ça, l'Irlande était sous une forte influence de l'église catholique, ce qui d'un point de vue sociétal faisait que ce pays était quasiment une théocratie. Néanmoins, les citoyens Irlandais ont rapidement saisi toutes les opportunités qui se sont présentées pour se défaire de l'étreinte étouffante de l'église, poussés par des politiciens courageux qui ont proposé des réformes fortes. Exposés aux mêmes influences modernistes, éduqués, je ne vois pas pourquoi cela devrait être différent en France au sein de la communauté musulmane. Osons tendre la main, osons faire confiance.

### ***Autoriser les prises de données ethniques et religieuses***

L'interdiction de fichage de données ethniques et religieuses est devenue une hypocrisie monumentale. Autant je comprends que l'on veuille éviter de mettre en place les conditions qui ont permis les rafles sous le régime de Vichy, autant parfois les membres des différentes communautés semblent se comporter de façon fort différente, mais le dire est tabou et essayer de le prouver est presque interdit. Sur quelle base peut-on demander aux notables de ces communautés de s'exprimer en faveur d'un comportement qui respecte les lois si l'on ne leur donne pas les éléments prouvant que leur intervention serait justifiée ? Au lieu de se donner les moyens pour prouver le besoin de politiques sociales ciblées, on cultive l'obscurantisme et on laisse en place les conditions pour que les problèmes se perpétuent et se multiplient. Ceci est ridicule, et même M Valls l'avait proposé en 2009 lorsqu'il était Maire d'Evry. Bien

entendu, il ne l'a pas mis en place en tant que Premier Ministre, la gauche ne peut pas aller contre son ultra-libéralisme social.

On m'accusera de vouloir mettre en œuvre des moyens pour favoriser le profilage racial. Mais serait-il justifié dans certains cas ? Force est de constater que la plupart des immigrants illégaux proviennent de pays africains. Est-il donc étonnant que la police demande plus souvent à vérifier les papiers des personnes noires ou arabes que ceux des personnes blanches ? Ceci est simplement du bon sens, n'en déplaise aux chantres de l'égalité. En conséquence, dans la mesure où il est évident que la Police ne peut pas être partout et qu'elle ne peut pas tout contrôler, il faut qu'elle fasse des choix. Racisme ? Pas du tout, simple conclusion logique dans une recherche d'utilisation rationnelle de ressources de police limitées. Ce qui ne veut pas dire que la police ne devrait pas contrôler dans la rue « que » des noirs ou « que » des arabes, autrement on raterait systématiquement les criminels blancs, ce qui serait assez bête. Autant je comprends que les personnes honnêtes de ces communautés se plaignent d'être contrôlées plus souvent que les autres, autant il faut bien admettre la réalité de l'immigration illégale.

J'estime qu'il faut donner à la police les moyens statistiques et légaux pour agir, non pas seulement sur la base de la répression de la criminalité, mais aussi, et je dirai même surtout, dans le but de mener une action de prévention et de dialogue avec les populations et avec les notables des communautés dans les quartiers avant que certains comportements posent un problème. En effet, il se peut que les efforts de l'État ne soient pas dirigés vers les populations prioritaires pour certains problèmes. Je donne un exemple : je me souviens d'avoir vu un jour dans un journal suisse le résultat d'une enquête suisse sur les attitudes des jeunes envers les femmes. La question demandait aux jeunes de se positionner par rapport à la phrase « une femme doit obéir à son mari », qui est un marqueur de haute probabilité de violence envers une femme. Surtout, elle demandait aux participants de s'identifier religieusement et ethniquement, ce qui n'est pas possible en France dans le cadre d'enquêtes de presse. Seulement 6% des chrétiens étaient d'accord avec la phrase proposée, alors que 14% des jeunes musulmans l'étaient. En revanche, à l'intérieur de ces 14%, on trouvait 10% des répondants issus de l'immigration arabe, et 20% issus de l'immigration en provenance des Balkans. Les conclusions sont multiples. Premièrement, il n'y a pas qu'aux musulmans qu'il faudrait expliquer que la femme n'a pas d'obligation d'obéissance envers son conjoint. Deuxièmement, on constate que 86% des musulmans ne sont pas d'accord avec ça, ce qui est déjà une très bonne surprise vu la mauvaise presse que certains font à cette religion, et ce qui conforte dans l'idée que les extrémistes ne sont qu'une minorité infime, alors que la très grande majorité des musulmans sont des personnes parfaitement intégrés, intègres, et ne présente pas de problème particulier. Troisièmement, on constate que les attitudes des jeunes issus de l'immigration arabe sont assez proches des attitudes de la population chrétienne, ce qui permet de conclure à une autre bonne surprise : pour la plupart, et contrairement à certaines généralisations odieuses diffusées par l'extrême droite, les jeunes issus de l'immigration arabe sont dans leur très grande majorité bien intégrés dans la société. Quatrièmement, si pour des raisons de ressources on devrait choisir un point de focalisation pour avoir les résultats éducatifs les plus efficaces et ainsi changer les attitudes le plus

rapidement possible, c'est sur les immigrants issus des Balkans qu'il faudrait mettre la priorité – donc sur des blancs, pas sur des noirs ou des arabes ! Voilà donc l'utilité de permettre la prise de données ethniques et religieuses : faciliter le travail de l'État dans le but d'éduquer et d'intégrer, ainsi que le travail des notables pour favoriser la construction de leurs communautés.

## **B – LA SOCIÉTÉ**

### *Finir avec le fléau des squatteurs*

Il est ahurissant que ceci soit encore un sujet en 2021. Dans l'état actuel des choses, l'ensemble de la classe politique française est coupable de refus de faire respecter le droit à la propriété inscrit dans la Constitution Française.

Et pourtant c'est simple : c'est à l'occupant d'une propriété de pouvoir justifier son occupation, pas au propriétaire de prouver qu'il n'y a pas d'accord d'occuper. Un propriétaire ne se promène pas avec ses titres de propriété dans ses valises, alors qu'un occupant normalement a chez lui une copie de son contrat de bail. En conséquence, nous allons inverser la charge de la preuve : en cas de dénonciation de squat, l'occupant d'un bien immobilier aura 24 heures pour produire un contrat de bail valable, autrement il sera expulsé par l'autorité publique, sans besoin d'intervention d'un Juge.

Aussi, nous allons inverser la lourdeur des amendes. Aujourd'hui, si une personne squatte une maison, elle est redevable de 15.000 Euros d'amende et un an de prison, alors qu'un propriétaire qui déciderait de les expulser manu militari écoperait d'une amende de 30.000 Euros et jusqu'à trois ans de prison. Nous changerons cela, pour monter l'amende de ceux qui squattent à 50.000 Euros par personne, et jusqu'à cinq ans de prison ferme.

Dans tous les cas, en plus des amendes les squatteurs seront contraints de payer jusqu'au dernier dégat commis dans la propriété squattée, plus un loyer forfaitaire (établi par un professionnel), correspondant à la durée constatée du squat.

Les associations favorisant le squat seront requalifiées en association de malfaiteurs et leurs membres subiront les pénalités prévues dans la loi.

### *Finir avec les quotas de femmes*

Combattre le sexisme et les attitudes traditionnalistes, tout à fait d'accord. Imposer des contraintes farfelues qui nient les capacités individuelles et sapent la méritocratie républicaine, non.

Pourquoi doit-on assumer que sans une aide particulière une femme ne pourrait pas prétendre aux plus hautes responsabilités ? Les mépriser en imposant des quotas est une insulte faite aux femmes, et promouvoir des personnes sans les qualités requises aux plus hautes responsabilités de la République, ainsi que dans les entreprises, pour le simple fait d'appartenir à un groupe social est irresponsable.

Dans les listes électorales et dans les conseils d'administration, on dirait que les femmes n'arrivent pas à se faire élire ou à faire valoir leurs atouts. On ne sait pas pourquoi, on n'analyse pas les causes, mais la gauche a pour tout cela une réponse standard toute faite : c'est parce-que les hommes seraient forcément discriminateurs. Ah bon ?

Et si c'était parce-que, dans le cas de Conseils d'Administration, la plupart des femmes d'aujourd'hui n'auraient pas les profils et les compétences requises pour ces rôles ? Avons-nous si vite oublié que le phénomène de femmes dans les plus hauts postes des hiérarchies qui préparent justement pour des postes dans les Conseils d'Administration n'est que relativement récent ? Pourquoi imposer à des entreprises privées des quotas qui n'ont pas de fondement ? Sous quel prétexte peut-on se permettre de faire fi de la méritocratie alors qu'il s'agit d'assumer les plus hautes responsabilités ? Pourquoi devrait-on promouvoir des personnes et écarter d'autres sur la base d'un aléa de naissance, comme dans les régimes aristocratiques d'antan ? Face à une crise, peut-on se permettre de ne pas avoir les meilleures personnes possibles aux commandes ou rédiger les lois de la République ? Et surtout, ou s'arrête-t-on ? Pourquoi pas des quotas de noirs, de musulmans, d'asiatiques, d'obèses, de nains, d'handicapés ou (sacrilège !) d'hommes ?

Certains disent que les grandes entreprises avec plus de femmes dans leurs rangs font mieux que les autres, en citant des études de corrélation. Problème : on confond corrélation et causalité, c'est-à-dire qu'une chose ne peut pas forcément être déduite de l'autre. Pire, on ignore volontairement d'autres études en parallèle qui montrent que la présence de femmes dans ces Conseils n'a aucun impact sur la performance d'une entreprise.

Certains me demandent parfois si je serai par hasard opposé à la diversité. Bien sûr que non. Sachant que ce n'est pas une panacée miraculeuse, et que si elle n'est pas bien gérée elle deviendra une source de frictions improductive, pas un avantage. Mais est-ce qu'un Conseil d'Administration gagnerait en diversité en embauchant une femme diplômée d'une école de commerce semblable à celle où le PDG a fait ses études ? Nommer à ce Conseil un homme ayant un tout autre parcours serait un gain bien plus important en diversité que de retenir cette femme issue du même moule. De plus, j'estime qu'on confond le rôle d'un Conseil d'Administration avec le rôle d'un Département de Marketing. Ce n'est pas au Conseil

d'Administration de proposer la stratégie clients de l'entreprise, c'est à l'entreprise de la proposer. Si le Département de Marketing démontre être incapable de développer une stratégie pour attirer les différents segments du marché, ce n'est pas le Conseil d'Administration qui le fera à sa place. En conséquence, prôner la diversité dans les Conseils d'Administration sur la base de la diversité du marché revient à ne pas comprendre qui fait quoi dans une entreprise.

D'autres m'ont demandé si je serai opposé à l'égalité. Pas du tout, mais ma conception de l'égalité est méritocratique, pas communiste : l'égalité d'opportunités ne doit pas dégénérer en égalité de résultat. Je suis totalement pour l'égalité de traitement devant la loi, et je suis outré lorsque je vois certains hommes nier l'éducation pour leurs filles « parce-que leur place serait au foyer », et même choqué lorsque dans des réunions certains hommes dénigrent, disqualifient ou se moquent des contributions ou avis émis par des femmes en raison de leur sexe. Mais de la même façon qu'être né homme n'est pas la marque d'une prétendue intelligence supérieure, « égalité » ne veut pas dire qu'être née femme puisse devenir un passe-droit qui permettrait à l'incompétence de se hisser aux plus hauts niveaux.

Alors que faire face au manque de parité dans les Conseils d'Administration et dans les mandats électoraux ? Rien. Ce n'est pas un problème en soi, et c'est encore une entrave mal conçue que l'on impose sous des prétextes mal réfléchis. Le jour où une femme remplira mieux qu'un homme les besoins spécifiques d'un poste déterminé dans une entreprise donnée, ce sera elle qui sera retenue, et ceci se produira sans le recours aux contraintes.

### *Arrêter les expériences de « mixité sociale »*

Quelle est la solution prônée par la gauche afin de ne pas avoir à s'occuper des problèmes des habitants des banlieues défavorisées ? Endetter lourdement l'État en achetant des logements en ville pour transplanter quelques personnes qui, on le comprend, seront tellement heureuses de pouvoir sortir de ces banlieues qu'elles voteront à gauche pour le reste de leur vie. Du clientélisme éhonté digne des pires pratiques des régimes populistes latino-américains, mis en œuvre avec l'argent des contribuables, qui ne résout en rien le problème de base et qui abandonne à leur sort la vaste majorité des habitants de ces quartiers.

Premier élément, un bon logement dans un beau quartier n'est pas un droit, il se mérite. Il faut arrêter de décourager ceux qui travaillent dur et de favoriser ceux qui ne font que se plaindre en donnant à tout le monde la même chose. Il fut un temps où ceux qui voulaient vivre mieux travaillaient pour faire que leurs rêves deviennent réalité, et ils y arrivaient seulement après beaucoup d'efforts, de courage et de sacrifices. Aujourd'hui, la gauche a consacré le triomphe de la cigale sur la fourmi, grâce auquel elle gagne des élections, perpétuant sa culture de l'aumône. En libérant la France productive de ses chaînes par le biais de la réforme du Code du Travail, nous ferons que celui qui fait le choix du travail soit à nouveau récompensé à hauteur de ses efforts.

Deuxième élément, la prolifération de personnes sans beaucoup de revenus disponibles dans des quartiers de classe moyenne ne fait que tuer le commerce de proximité, puisque ces commerces sont obligés de payer les loyers au prix du quartier, donc les prix qu'ils proposent aux clients seront forcément plus élevés qu'ailleurs et donc peu attractifs pour les nouveaux arrivants. Face à la baisse de la clientèle, ces commerces finissent en difficulté et ferment.

Troisième élément, au lieu de dépenser des fortunes dans des immeubles de centre-ville chers, je me demande pourquoi l'État ne se focalise pas dans la fiabilisation du réseau de transports de banlieue. En effet, lorsque certains syndicats de la RATP ou de la SNCF font la grève, les premières victimes sont les habitants de banlieue, ceux qui mettent 75 Euros par mois pour le droit d'arriver à leurs destinations en retard ou pas du tout, ce qui entraîne une diminution des revenus déjà faibles de ceux qui travaillent à l'heure (et les expose à être licenciés), sachant qu'on ne leur rembourse pas un seul pitoyable centime sur des forfaits de transport qui peuvent à eux tout seuls représenter presque 10% de leurs revenus. Sans oublier les étudiants qui ratent leurs examens, les commerciaux qui n'arrivent pas à leurs rendez-vous clients, les touristes qui décident de ne plus jamais revenir en France, et les personnes âgées qui ne peuvent pas se rendre à leurs rendez-vous de santé. En encadrant le droit de grève, vivre en banlieue n'exposera plus les gens à être pris en otage par les syndicats.

Quatrième élément, un quartier où on installe des logements sociaux en profusion est un quartier où les prix de l'immobilier vont baisser pour les habitants présents sur les lieux puisqu'on risque d'importer des attitudes incompatibles avec une vie civilisée et où le respect de l'autre est une valeur non-négociable. À titre d'exemple, dans un article du Figaro de février 2021 on apprend que des jeunes issus de bâtiments HLM sis en plein Paris cambriolaient les bâtiments voisins.

Il y a lieu de se demander d'où Mme Hidalgo sort le droit d'endetter Paris, qui l'était déjà à hauteur de presque 4 milliards d'euros en 2014 et entre 6 et 7 milliards en 2019 (cela dépend de comment on choisit de compter) pour mener sa politique populiste, alors que, selon une édition du mois de novembre 2010 du magazine Capital, M Tiberi avait laissé des réserves de 600 millions. Belle façon d'appauvrir Paris, belle façon de mettre en difficultés financières les bailleurs sociaux, belle façon d'expulser les classes moyennes de Paris, ces classes prises au piège du grand mouvement de tenailles des généraux de la République Socialiste Soviétique Française.

Aujourd'hui, la classe moyenne paie des impôts pour financer les politiques qui la détruisent. En bonne élève des pires populistes du tiers monde, en distribuant des logements aux frais du contribuable, Mme Hidalgo se crée une clientèle, elle achète des voix avec vos impôts. En attendant, Paris se dégrade, puisque l'opération d'achat d'électeurs coûte cher, et qu'il n'y a donc plus de moyens pour s'occuper de la maintenance et de la beauté de Paris. Avec ses manœuvres destinées à cacher la dette, la gestion financière de Paris de Mme Hidalgo est comparable à la gestion d'Enron. Mme Hidalgo devrait être destituée pour dilapidation d'argent public dans le but d'acheter des élections.

La gauche nous dira que si on supprime les HLM de Paris on créera des ghettos en banlieue et qu'on ajoutera de la pauvreté à la pauvreté. Il n'en est rien. N'est « ghetto » qu'un endroit où on reste que par obligation policière. Et oui, c'est normal, ceux qui commencent en bas commencent leur vie dans des quartiers populaires, la gauche confond réalité économique avec contrainte.

Pour tous ceux qui veulent sortir de ces prétendus « ghettos » je n'ai qu'un seul mot : travail. Le Parti Réforme et Travail, en libérant l'économie française de ses chaînes, créera les conditions pour que des postes et des opportunités fleurissent pour tout le monde. Ceux qui voudront bien les saisir, ceux qui se comporteront de façon professionnelle, ceux qui seront prêts à faire des efforts et des sacrifices, ceux qui auront compris que tout travail est digne et que tout contexte professionnel ouvre des portes, ceux-là s'en sortiront. Pour favoriser cette démarche productive, nous mettrons en place dans les quartiers défavorisés des antennes d'éducation (notamment en langue française, en arithmétique, en techniques de résolution de problèmes et en comportement professionnel) et de conseil pour aider ces populations à profiter de l'embellie. Sachant qu'un quartier populaire peut aussi être un quartier digne, beau, et où il fait bon vivre. Comme le disait Gandhi, on peut être pauvre, mais cela n'exclut pas que l'on soit digne, propre et honnête.

Nous proposons donc la suppression de tous les objectifs de pourcentage de logements sociaux dans les villes, ainsi que la vente du parc HLM afin d'éponger la dette de l'État et de disposer des fonds pour agir là où se trouvent les problèmes, c'est-à-dire en banlieue.

### ***Fin du « droit opposable au logement »***

Cette aberration décrétée en fin de mandat par M Chirac doit être supprimée.

Cette disposition fait que la France est obligée de payer un logement standard à des personnes qui ne font rien pour justifier l'aide qu'ils reçoivent. Encore une fois, en RSSF la mentalité communiste prime : chacun selon ses besoins. Mais, dans ce cas, pourquoi travailler ? La culture de l'assistanat et l'irresponsabilité budgétaire de la grande gauche nationale se montre au grand jour : il faut arrêter d'encourager la cigale.

## C- L'ORDRE PUBLIC

### *Imposer le respect pour la Police*

Les attitudes outrageuses vis-à-vis des agents de l'ordre, ainsi que les activités nuisant à la paix et à la vie en société doivent cesser. Si la Police vous arrête, par exemple, pour vous demander vos papiers et votre lieu d'habitation, il faut simplement les présenter et répondre la vérité, sans autre considération, pas besoin de faire un scandale, la Police ne fait que son travail. Si la Police est obligée de venir parce-que vous vous comportez de façon à troubler la paix du voisinage, vous devez réaliser que vos droits s'arrêtent là ou commencent les droits des autres, vous devez vous excuser, et vous devez modifier votre comportement. Toute autre attitude est inadmissible.

Nous proposons que la France adopte la même politique que Singapour à ce sujet : toute personne se rendant coupable de comportement indécent, outrageux ou troublant pour la paix d'une quelconque façon, pourra être puni d'une amende administrative allant jusqu'à 2000 Euros, ou une peine de 6 mois d'emprisonnement, ou les deux, le plafond de ces peines étant doublé en cas de récidive. De la même façon, les insultes aux membres des forces de l'ordre, qui ne font que leur travail, ne doivent plus être tolérées.

Aussi, il faut arrêter de parler de « violences policières », puisque c'est un non-sens. Dans le pacte de société les peuples ne renoncent pas à la violence, ils délèguent son usage exclusivement à la Police. En conséquence, la Police a le droit d'employer la violence vis-à-vis de tous ceux qui refusent d'obtempérer à ses injonctions. Si vous ne souhaitez pas que la Police utilise la violence pour vous obliger à faire ce qu'elle vous demande de faire, alors il suffit de suivre ses instructions pacifiquement.

### *Supprimer la différence entre récidiviste et réitérant*

Un « récidiviste », c'est quelqu'un qui fait la même chose que celle pour laquelle un tribunal l'a déjà condamné dans le passé. Un « réitérant », c'est quelqu'un qui cumule les condamnations diverses, mais pas pour la même chose. Une des conséquences de ceci est que lorsqu'un criminel condamné bénéficiant du sursis est condamné pour un autre délit, le sursis n'est pas remis en cause. Ceci est encore ridicule. Si l'individu est multi-réitérant, il restera en liberté, avec tout loisir de continuer ses activités délictuelles ou criminelles au lieu d'être mis en prison. Dans la mesure où il est connu qu'une infime minorité de personnes sont responsables de la plupart des actes criminels, les laisser en liberté sur la base d'une nuance légale est une lacune incompréhensible que nous comptons corriger.

Par ailleurs, aujourd'hui si une personne commet plusieurs délits avant d'être reconnu coupable par le Tribunal pour une première infraction, aucune des infractions commises entre

le moment de la dénonciation au Juge et le jugement par le Tribunal n'est considérée comme faisant partie d'une situation de récidive ou de réitération. Nous estimons que ceci constitue un « permis de crime », et sera corrigé : le cumul sera automatique, et sera appliqué à tous les délits commis, sans exception.

De plus, les personnes ayant commis deux délits inscrits au casier judiciaire seront incarcérées d'office au moment de leur troisième condamnation pour au moins 3 ans.

### ***Révision des amendes***

Les amendes en France sont tout aussi nombreuses que leur montant est faible. Dès lors, les riches les traitent plus comme un « cout de la vie » que comme une punition, puisqu'elles n'ont rien de dissuasif, comme le signalait la Cour des Comptes dans un rapport datant de juillet 2013 au sujet de la sécurité alimentaire : « Des contrôles en baisse, des sanctions insuffisamment nombreuses et trop rarement contraignantes et dissuasives ».

En règle générale, pour qu'une société fonctionne il faudrait s'assurer que l'équation suivante se vérifie toujours :

$$E(a) = P(a) \times V(a) \gg G(a)$$

C'est à dire la valeur attendue « E » de punition d'un acte délictueux « a », égal à la probabilité « P » d'être pris, fois la valeur monétaire « V » de l'amende prévue, doit être très supérieure au gain « G » que le contrevenant peut attendre de son acte. En conséquence, certaines amendes seront modulées, pour les personnes en fonction de leurs revenus, et pour les entreprises en fonction de leurs chiffres d'affaires. De plus, les amendes pour les récidivistes seront lourdement augmentées, dans la mesure où la personne ou l'entreprise visée n'auront visiblement pas tiré les leçons de la première amende. En revanche, dans la mesure où les réglementations seront simplifiées, la liste des infractions soumises à l'amende sera réduite.

En cas d'infraction commise par un mineur, ses parents devront payer les amendes prévues par la loi.

### ***Baisser l'âge de responsabilité criminelle***

Beaucoup trop d'adolescents se moquent de la loi et de la Police, sachant parfaitement que s'ils sont capturés ils ne risquent pas grande chose puisqu'ils sont mineurs.

Afin d'arrêter cet exercice de tolérance mal placée, l'âge de responsabilité pénale sera baissé à 13 ans révolus.

Si les jeunes criminels condamnés bénéficient de permis de séjour, dans la mesure où les parents sont responsables des actes des mineurs à leur charge, les permis de séjour de toute la famille seront révoqués, et toute la famille sera expulsée du territoire national.

### ***Renforcer les moyens de lutte contre la criminalité des mineurs***

Le système de centres de rééducation fermés pour délinquants mineurs sera renforcé afin que l'on ne retrouve pas aujourd'hui dans la rue, par exemple, des petits cambrioleurs que l'on aurait pris la veille. Ces centres seront mis sous un encadrement de type militaire, afin que l'on inculque la discipline chez ces jeunes.

### ***Supprimer les allègements de peines et construire des places de prison***

On constate qu'il manque des places de prison. Que faut-il faire ? Construire plus, bien-sûr, surtout sachant qu'en France, avec 104 détenus par 100 000 habitants (rapport Statistique Pénale Européenne 2008), ce qui nous situe dans la moyenne européenne, nous n'avons que 79 places de prison par 100 000 habitants alors qu'en Allemagne ils en ont 98. Ah, mais cela serait du bon sens, chose que la gauche ne possède pas. Quelle est donc la solution créative et progressiste introduite par notre cher ovni Taubira, assise dans son confortable fauteuil de ministre et qui nous laisse croire par son insouciance qu'elle n'aurait jamais été victime d'un crime grave, soutenue par M Rambourg, missionné par M Valls pour voir comment appliquer l'obligation inscrite dans la loi française d'avoir un seul détenu par cellule ? L'allègement des peines systématiques, y compris pour les multirécidivistes, afin de faire diminuer la population carcérale, et l'introduction d'une « contrainte pénale », c'est-à-dire la possibilité de ne pas mettre les pieds en prison même si on a été condamné à des peines allant jusqu'à 5 ans. Cinq ans ! Il s'agit de la peine infligée à l'athlète sud-africain Oskar Pistorius pour le meurtre de sa copine ! Certes, dans un autre système pénal, mais ça donne une idée de ce qu'il faut avoir fait pour mériter une peine de cet ordre. Mais chez nous, on les laisse rentrer ou rester à la maison – il fallait y penser ! Nous avons environ 65'000 détenus, on n'a qu'environ 55'000 places, il y a qu'à lâcher 10,000 criminels dans la nature. Pour les socialistes, visiblement cela est une solution. Mais bon, à quoi faut-il s'attendre d'une Garde des Sceaux qui refusait de chanter La Marseillaise, déclaré Hymne National dans l'article 2 de la Constitution, soutenue par un Président de la République qui trouvait la polémique « ridicule » alors que l'article 5 de cette même Constitution l'oblige à veiller personnellement à son respect ? Voilà encore le « président normal » Hollande, pour qui le respect des institutions consacrées par la Constitution était optionnel, et qui soutenait les idées complètement farfelues de son ministre visiblement déterminée à plonger la France dans le chaos.

Je suis effaré par cette logique irresponsable qui se moque des Français. La gauche se moque de la loi et des punitions qu'y sont prévues, elle se fiche des victimes, elle se fiche de la police

et de son travail, elle se moque des conditions de travail du personnel pénitentiaire, elle laisse des criminels partir tranquillement chez eux. De toute façon il est clair qu'une victime de meurtre ne pourra pas se plaindre et ne votera pas aux prochaines élections, et que ceux qui récidiveront encore ne feront que passer dans les pages « faits divers », pas dans la page « politique » des journaux parce-que, voyez-vous, autrement on « instrumentaliserait un crime haineux au mépris du devoir de respect vis-à-vis de la famille de la victime ». Ceci veut dire, en bon français, qu'on n'aurait pas le droit de se baser sur la réalité pour discuter politique, ce qui en soi expliquerait pourquoi on a des politiciens aussi déconnectés de la réalité.

On semble avoir oublié qu'une des raisons d'être de la prison est de punir les criminels et de les tenir à l'écart de la société, pas seulement de les réinsérer. En conséquence, laisser les gens partir avec des bracelets électroniques sans avoir mis un pied en prison est un non-sens.

En parallèle, les prisons seront rénovées, certaines sont dans des états honteux qui rappellent le Moyen Age. Nous ne bâtirons pas des « club Med », mais de là à tolérer, par exemple, des installations sanitaires défectueuses ou les vermines de toutes sortes est inadmissible.

M Macron, dans sa dernière tentative d'attirer le vote LR, a annoncé la construction de places de prison. Nous verrons bien ce qui se passe dans la réalité au-delà de l'effet d'annonce.

### ***Décriminalisation de l'assistance au suicide***

Dès que nous sommes nés nous sommes condamnés à mort. En effet, la mort n'est pas optionnelle, elle fait partie du cycle de la vie. Nous souhaitons une vie digne, il faut que la mort puisse être digne aussi.

Les problèmes éthiques et moraux sont complexes. Mais il y a bien des situations où une personne peut se trouver dans des souffrances atroces, sans espoir de rétablissement, et avec suffisamment de moyens intellectuels pour le comprendre. Il y a bien des personnes qui, dans ces conditions, ne souhaitent plus faire partie de ce monde. Dans ces cas, il faut permettre à la personne de faire appel à des spécialistes pour l'aider dans sa démarche volontaire, et s'assurer que ces spécialistes puissent avoir la certitude de ne pas être poursuivis pour avoir rendu un service qui aura préservé la volonté de la personne de partir en toute dignité.

Bien entendu, il faudra en parallèle encadrer la pratique afin que ces conditions soient respectées. Nous proposons d'étudier pour cela les expériences de la Belgique, la Hollande l'Espagne et la Suisse, pays où cette pratique est légale.

### ***Expulsion des étrangers illégaux ou criminels***

Les étrangers ayant subi des peines de prison seront immédiatement expulsés du territoire national. Les coûts de rapatriement seront payés soit par eux, soit par leurs pays d'origine. Si

les pays dont ils sont issus ne veulent pas les reprendre, la France considérera que ces pays auront exporté leur criminalité afin de ne pas avoir à la traiter localement. Les flux financiers privés vers ces pays seront suspendus, ces pays seront coupés des programmes d'aide au développement financés par la France, et la France imposera son veto au sein des organismes internationaux offrant de l'aide à ces pays. Tout avoir appartenant à ces pays en France seront bloqués, et la France demandera un blocage des avoirs à tous les pays membres de l'UE.

En conséquence, je m'attends à un soudain regain de coopération de la part des gouvernements des pays qui rechignent aujourd'hui à reprendre leurs ressortissants criminels.

Les personnes bénéficiant d'un statut de réfugié ne seront pas épargnées. Il faut arrêter cette mascarade qui consiste à transformer un statut de réfugié en autorisation à commettre des crimes avec la certitude de ne jamais avoir à confronter la possibilité d'être rapatrié. Par leurs actes criminels ces personnes auront démontré avoir menti dans leurs déclarations au moment de l'obtention de leur statut, et qu'il ne s'agit que de criminels ordinaires poursuivis par la Justice de leurs pays d'origine pour justes motifs. En conséquence, leurs statuts de réfugié seront révoqués, et ces personnes seront traitées comme ce qu'elles se sont révélées être. Par ailleurs, les personnes dans cette situation seront obligées de restituer les montants des aides perçues pendant la période où elles auront été considérées, visiblement à tort, comme réfugiées.

La situation médicale des personnes expulsées cessera d'être une contrainte, elles seront soignées si besoin à destination. Tout refus de prendre un transport donnera lieu à un embarquement par la force, les personnes expulsées étant seules et uniques responsables de toute blessure éventuelle qu'elles auraient subies par leur refus de coopérer avec les forces de l'ordre.

### ***Donner la possibilité aux juges de revoir les temps de détention à la hausse***

Une étude réalisée par des chercheurs de l'université de Montréal et de l'institut de psychiatrie du Kings College de Londres, publiée par la revue britannique *The Lancet*, montre que certains criminels sont insensibles à la punition, et que ce seraient eux les coupables de la plupart des événements de récidive dans la société. Ceci s'ajoute au constat que les condamnés ayant accompli leur peine de prison totale sont plus à même de récidiver, ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où le comportement inadapté de ces gens ne leur aura pas permis de bénéficier des mesures de réduction de peines.

En conséquence, et dans le but de protéger les citoyens ordinaires de prédateurs qui constituent un danger pour la société, nous proposons que le Service Pénitentiaire puisse saisir le Juge afin de demander un rallongement de la durée de détention d'un détenu n'ayant pas donné signes de réforme comportementale. La durée de détention sera donc revue à la hausse en fonction de la dangerosité perçue du détenu.

### ***Ajuster les conditions de détention***

Comment se fait-il que des détenus aient des portables en prison ? Pire : comment se fait-il que le contrôleur général soit favorable à leur autorisation, tel que rapporté dans Le Figaro en février 2014, en se justifiant par le fait qu'on n'arrive pas à les supprimer ? Brillante idée ! Autorisons les portables, et laissons les détenus faire du chantage sur les familles du personnel pénitentiaire via des complices extérieurs ! Et prendre des photos, afin d'organiser leur fuite ! Et coordonner les déclarations au Juge ! Ou peut-être pour appeler un petit taxi lorsqu'on part en cavale ? Et puis il faut bien garder la main sur les « affaires », hors de question de laisser les trafics échapper au contrôle, on est le boss ou on n'est pas le boss, même derrière les barreaux ! Que d'idées merveilleuses. En attendant, on va passer visiter la page facebook « MDR O Baumettes » des détenus de la prison du même nom, qu'est-ce qu'on s'éclate dans les prisons françaises.

Selon ce monsieur, la raison pour laquelle on n'arrive pas à supprimer les portables est la loi qui interdit les fouilles après les visites. Réponse : il ne faut pas autoriser les portables, il faut supprimer cette loi. Comme d'habitude, la gauche, pour qui les criminels sont d'abord des victimes, pas des personnes ayant commis un crime de façon volontaire, se laisse prendre par les discours pieux imbus de « droits » et de « déclarations ». Ceci est ridicule. Si la police les traque, si les juges les condamnent, ce n'est pas parce-qu'il s'agit de petits angelots. Lorsqu'il faut faire le choix entre le besoin de punir, de protéger la population, de réformer l'individu, et des « droits des condamnés », la priorité doit être donnée aux trois premiers aspects.

De la même façon, il ne faut pas simplement se préoccuper et se lamenter de la montée de l'islamisme salafiste en prison, il faut le combattre avec tous les moyens dont la République dispose.

Les « droits des condamnés » doivent être pris avec des pincettes, ce n'est pas pour rien que ces personnes ont été écartées de la société et sont en prison. Mais bon, on ne va pas encore demander à la gauche de faire des arbitrages, ils ne connaissent pas, ils ne savent pas faire, ils veulent toujours tout et son contraire, ce qui aboutit nécessairement à des situations de chaos du fait de leurs contradictions multiples. En attendant, la population paie le prix de la bonasserie gauchiste.

### ***Donner des moyens à la justice***

Il faut augmenter le budget de la Justice pour qu'elle fasse son travail dans des bonnes conditions. Certains bâtiments sont dans des états indignes, certains magistrats sont obligés de payer de leur poche des consommables courants.

En parallèle, il faudra aussi revoir la façon dont les lois sont appliquées aujourd'hui en fonction des remontées de la police sur le terrain et des juges, et ajuster l'arsenal législatif et les instructions aux juges en fonction. Aujourd'hui, par exemple, dans certaines circonscriptions 40% de la charge de travail du Tribunal Administratif concerne le nombre infini de recours présentés par des immigrants illégaux pour empêcher leur rapatriement. Il faut donc légiférer pour limiter les recours, puisque la question est assez simple : soit vous avez le droit d'être en France, soit vous ne l'avez pas. En ce faisant, on enlèvera au Tribunal Administratif du travail inutile, et il pourra se concentrer sur des affaires méritant son attention.

### ***Retour des Peines Plancher***

Il faut faire un choix de société : soit on pardonne tout en permanence, ce qui fait que la Police perd son temps à appréhender des gens qu'elle vient de libérer la veille, soit on décide d'arrêter de laisser une infime minorité courir nos rues et pourrir la vie des citoyens honnêtes qui demandent simplement de pouvoir rentrer chez eux le soir sans être victimes de criminels.

La bonasserie gauchiste a décidé de favoriser les criminels et le chaos au détriment des Français honnêtes, nous exigeons que la balance soit inversée.

Afin de garantir la personnalisation des peines prévues dans la Constitution, la loi déterminera des plages afin de laisser de la latitude aux Juges pour décider en fonction des circonstances. Mais il y aura des peines minimales incompressibles.

En parallèle, il est hors de question que le Conseil Constitutionnel devienne un agent du chaos en le laissant élargir, sous l'influence de la gauche, l'interprétation d'un article de la déclaration des Droits de l'Homme. Apparemment, selon le Conseil Constitutionnel, qui se baserait sur sa lecture de l'article 8, la Constitution exigerait l'inclusion dans la loi d'une dérogation à son application en matière de peines, ce qui autoriserait aux Juges de faire fi des peines minimales prévues.

Mais que dit l'article 8 ? Je cite : « La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. ». Où est l'interdiction des peines plancher dans ce texte ? Très précisément nulle part.

Il serait utile que le Conseil Constitutionnel songe non pas seulement à l'article 8, mais aussi à

- l'article 6 : « La loi est l'expression de la volonté générale. » Si le peuple Français souhaite des peines plancher afin de mettre des criminels hors circuit pour un laps de temps pour les forcer à réfléchir à leurs choix passés, il les aura, et en toute légalité.
- l'impact qu'a le fait d'autoriser les juges à libérer des criminels sans avoir accompli leurs peines sur l'obligation du gouvernement d'honorer les droits de l'homme énumérés à l'article 2, notamment le droit à la propriété et le droit à la sûreté. Il paraît

évident que lâcher des criminels dans la nature sans punition nuit à la capacité du gouvernement à accomplir ses missions.

### ***Combattre durement les agressions contre les agents publics***

Urgentistes, pompiers, médecins faisant des visites à domicile, personnel des transports en commun, fonctionnaires aux guichets divers, enseignants et certainement d'autres personnes en contact avec la population au sens large tous les jours, subissent des agressions insupportables du fait de leur travail. Parfois, les Préfectures ne réagissent même pas. Ceci est inadmissible.

Les condamnations et les amendes pour agressions doivent être multipliées, et monter à des niveaux hautement dissuasifs. S'il y a des personnes qui ne comprennent pas que le fait qu'un médecin se déplace pour soigner quelqu'un constitue un service exceptionnel, mais que le fait qu'il se déplace ne garantit pas le résultat, il faut qu'elles soient lourdement punies et mises en prison.

Le pouvoir judiciaire doit recevoir des instructions strictes de ne pas considérer quoi que ce soit comme condition atténuante dans ces cas de figure et appliquer la loi dans le sens le plus sévère. En parallèle, des formations spécifiques seront données aux personnes qui pourraient être victimes d'agressions de fait de leur emploi, et le déploiement généralisé de caméras de surveillance, dans les lieux publics et incorporées aux habits de travail, sera étudié.

### ***Responsabiliser les Réseaux Sociaux de leurs contenus***

Les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication moderne. En particulier, Facebook, Twitter, YouTube et autres sont devenus des quasi-monopoles du fait, précisément, de leurs effets de réseau : si tout le monde y appartient, il faut y appartenir. Dès lors, il faut les considérer non pas comme des entreprises ordinaires, mais comme des fournisseurs de services essentiels, tels l'eau et l'électricité. En conséquence, il faut les réguler afin de garantir un service de qualité.

Or, l'information est un vrai problème. Grâce aux réseaux sociaux, aujourd'hui n'importe qui peut distribuer n'importe quoi à la vitesse de l'éclair, avec les résultats qu'on connaît : rumeurs infondées, diffamations ahurissantes et théories de complot complètement saugrenues qui empoisonnent la vie démocratique du pays et facilitent le travail de sape des populistes irresponsables de tout bord.

Rien n'est plus simple que de prendre un bout de vérité isolé, le sortir de son contexte, et faire pousser une sinistre théorie du complot autour, cela s'appelle faire de la vérité sélective, ou, alternativement, du mensonge par omission. Ceci n'est pas de l'info, c'est de l'intox. A ce

titre, par exemple, le film « hold up », méprisable film antivaccin de mauvaise foi dont plusieurs participants se sont ensuite distancés du fait de la manipulation tordue et la dénaturation de leurs propos, aurait dû être traité de la même façon que les théories négationnistes, et ses promoteurs lourdement punis.

Diffuser un mensonge élaboré, comme ceux des théories du complot ou des fake-news, est très simple. En revanche, comme ces théories contiennent juste assez de bouts de vérité pour les rendre « crédibles », les combattre est un travail ardu qui nécessite des longues explications que certains n'examineront pas, soit par simple manque de temps pour se plonger dans les arcanes de sujets souvent extrêmement techniques, soit par manque de moyens intellectuels ou d'informations pour saisir la nature de la supercherie. En conséquence, à partir du moment où un mensonge est dans la nature, il devient très difficile de le contrer et il reste dans l'inconscient populaire, alimentant la méfiance des classes politiques, empoisonnant durablement les démocraties et ouvrant la porte à ceux qui les exploitent pour déstabiliser un pays. On ferait bien de se souvenir du célèbre aphorisme de M Goebbels, chef de propagande Nazi, qui disait : « Il faut mentir, mentir et mentir. Si le peuple ne croit que 10% de ce qu'on lui dit, ce sera toujours plus que la réalité. ». C'est pourquoi la diffusion de fake-news par le biais des réseaux sociaux est l'outil préféré des dictatures rivales de l'Europe pour semer la zizanie et le chaos.

J'ai entendu parler de « liberté d'expression » en défense des personnes pratiquant la diffusion de mensonges éhontés. Il n'en est rien : dans la mesure où tout droit donne des responsabilités, il est de la responsabilité du diffuseur de s'assurer que ce qu'il choisit de dire en public correspond à des faits vérifiables, qu'il les diffuse en bonne foi, et que leurs publications ne provoquent pas de la peur ou de la panique injustifiées, ou, pire, incitent à la violence. En Inde, plusieurs hommes ont été lynchés par des foules en colère, ayant été accusés à tort d'avoir violé une femme. Le vrai motif ? Ces hommes étaient musulmans dans un pays qui a pris un tournant suprémaciste hindou préoccupant, ce qui a d'ailleurs créé une prise de conscience du gouvernement indien, qui a imposé des contraintes. On peut avoir trop d'une bonne chose, toute liberté a des limites.

Aujourd'hui, sous couvert de l'excuse « nous ne sommes pas responsables du contenu partagé par nos utilisateurs », ces réseaux sont devenus dans certains cas des terrifiants distributeurs de mensonges à grande échelle, avec des conséquences terribles. Certains États interviennent pour faire basculer des élections dans des pays qui les dérangent, certains groupes extrémistes distribuent des mensonges scandaleux destinés à semer des crises d'indignation injustifiées, certains groupes terroristes l'utilisent pour publier des vidéos et recruter des membres, et certains l'utilisent pour créer des événements violents, telle la convocation à des rixes, ou l'organisation de la décapitation d'un enseignant. Ceci est tout simplement inadmissible et intolérable.

Afin de sauvegarder la démocratie de l'influence néfaste des campagnes de désinformation menées par des agents sans scrupules, pour qui tous les moyens sont bons pour remporter une élection ou affaiblir le corpus social d'un pays étranger, nous allons sévir sur les propriétaires

des réseaux sociaux afin qu'ils assument la responsabilité éditoriale de leurs contenus. Ils contrôlent déjà leurs contenus sur demande, nous leur demanderons de le faire avant publication, pas après, ce qu'avec leurs systèmes d'intelligence artificielle ne devrait pas être un problème. Et si ceci veut dire que les contributions de leurs membres ne seraient plus immédiatement visibles pour tous en attendant leur vérification, c'est un tout petit prix à payer pour la sauvegarde de l'intégrité d'une démocratie. De plus, nous allons exiger qu'ils détiennent une liste vérifiée et détaillée des données personnelles des personnes et des organisations qui les utilisent afin que les autorités puissent avoir accès à ces données au besoin. Des lourdes amendes seront imposées aux réseaux et à ceux qui les utilisent pour diffuser des contenus malhonnêtes ou criminels. Le refus d'obtempérer sera accueilli avec un arrêt pur et simple de leurs systèmes jusqu'à ce qu'ils acceptent de se plier aux exigences émanant de l'intérêt national.

### ***Hausser la qualité du débat public***

En France, les émissions de débats publics sont légion, mais le public n'est pas mieux informé pour autant. Pourquoi ? Parce-que les médias chassent la part de marché, pas la vérité.

Dans des trop nombreuses émissions on invite des gens pour ne pas les laisser développer des idées nécessitant plus de deux phrases pour être comprises. D'interruption en interruption, l'invité d'une émission politique est empêché d'expliquer des situations complexes qui demandent des développements étendus. C'est normal, l'émission doit avoir du rythme, et elle est à la gloire de son présentateur, pas de son public ou de son invité. Le problème est qu'en faisant ainsi, le public, mal informé, ne peut pas participer au jeu démocratique en pleine connaissance de cause, ayant pu peser le pour et le contre d'une proposition. Trop d'animateurs confondent être incisifs avec être malpolis, irrespectueux et désagréables, tandis que d'autres ont oublié qu'ils sont des journalistes, pas des militants.

Le premier problème fondamental est que les questions complexes ont besoin d'analyses complexes et des réponses adaptées, mais cela n'est pas du goût des présentateurs qui préfèrent des simplismes peu réfléchis, mais qui entonnés avec la force suffisante passent pour un argument valable, alors qu'il n'en est rien. Et cela fait le bonheur des extrémistes de tout genre, pour qui tout est très clair : pour l'extrême droite, si quelque chose va mal, c'est automatiquement la faute aux immigrants et à l'Europe ; pour l'extrême gauche, si quelque chose va mal c'est tout aussi automatiquement la faute au capitalisme et aux riches. Le service public audiovisuel en RSSF semble parfois cautionner et soutenir le populisme, le mensonge et la désinformation de la population. Certains de ces commentateurs ne se gênent même pas « d'interpréter » les dires de leurs invités, en clamant « elle pense ça », et insistent encore malgré les dénis et les regards stupéfaits de leurs interlocuteurs. Ceci n'est pas de la chronique, ceci est de la diffamation. Et cela ce n'est pas du service public, c'est de l'endoctrinement et du lavage de cerveaux.

Le deuxième problème fondamental est que, pour la plupart, les médias appartiennent à des groupes privés pour qui les considérations financières priment sur la qualité du débat public. Malgré leurs protestations au nom de la liberté de la presse, ces gens ont tous un seul et unique agenda : gagner de l'argent. Nous l'avons bien vu avec les élections américaines en 2016 : lorsque Trump faisait des déclarations qu'on ne peut que qualifier de fantaisistes, mensongères ou déplacées, le New York Times les mettait à la une, pratiquement faisant sa campagne. Pourquoi ? Parce-que le bureau éditorial avait constaté que lorsqu'ils faisaient ça, les ventes augmentaient. Une fois Trump élu, ils ont fait leur mea culpa, mais le mal avait déjà été fait.

Le troisième problème fondamental est que les journalistes sont majoritairement de gauche, ce qui est normal puisque la plupart ne comprend pas l'économie, l'emploi, ou le besoin de poser des limites. En conséquence, ils sont souvent rapides pour « dénoncer » des prétendues « agressions policières », sans mentionner ce qui aurait pu provoquer la réaction policière en premier lieu. Et pour certains, tout manifestant est « pacifique », malgré l'évidence de violences contre des forces de l'ordre. Dois-je supposer que ces pseudo-journalistes estiment qu'insulter et caillasser des policiers est tout à fait admissible et acceptable ? Pour ma part je ne suis de loin pas convaincu.

La recherche de la notoriété et des parts de marché fait donc le lit des extrêmes et nuit aux tentatives d'explication réfléchies des politiciens engagés dans la recherche de véritables solutions durables et de fond pour résoudre les problèmes de la France et des Français. Lorsque je constate cela, je ne peux que rire des propositions de régler tel ou tel autre sujet par référendum : des populations mal informées, influencées par les extrémistes grâce aux médias, qui convertiront n'importe quelle question en vote de confiance au gouvernement, recette inratable pour obtenir le chaos absolu. En effet, ne fait pas une culture du référendum qui veut. En Suisse, cela fonctionne pour trois raisons : premièrement, les Suisses ne peuvent pas « voter contre le gouvernement » comme cela se fait par ailleurs, puisque le gouvernement (le Conseil Fédéral) inclut tous les partis majeurs dans un système collégial où les sept ministères du gouvernement sont repartis entre les partis selon leur « formule magique » (actuellement : deux ministres PLR, deux UDC, deux PS, un PDC), dont la présidence change tous les ans. Deuxièmement, comme les Suisses sont consultés très régulièrement sur des questions municipales, cantonales et fédérales, ils comprennent qu'on demande leur avis sur un point précis, pas sur toute la politique du gouvernement. Troisièmement, au moment des référendums, le gouvernement rédige des cahiers explicatifs clairs et impartiaux qui expliquent les différentes positions, résument les résultats des votes dans les Chambres Fédérales (leurs équivalents de l'Assemblée et du Sénat), les positions des partis, et la recommandation de vote du Conseil Fédéral. De plus, les médias jouent le jeu démocratique, organisant des débats intéressants et forts, mais toujours respectueux. En France, avec sa centralisation, son manque d'habitude de l'exercice, et des médias qui ne cherchent pas à éclairer les enjeux mais surtout à créer des polémiques et à glorifier leurs présentateurs vedettes, l'exercice serait voué à l'échec.

Sous couvert de liberté de presse, les médias se posent comme les contrôleurs du pouvoir. Mais vu comment ils s’y prennent dans cette tâche et les motivations qui les animent, la question se pose donc : Quis custodiet ipsos custodes ? Qui contrôle les contrôleurs ? Dans un système démocratique, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire se contrôlent entre eux. En France, le CSA joue le rôle de contrôleur des médias, mais visiblement il n’a pas assez d’outils pour prévenir les dérapages populistes. Comment est-il possible que la presse et les médias soient autorisés à diffuser des mensonges comme ceux des antivaccin, dont la stratégie repose sur la distribution d’âneries et la prise d’assaut des médias avec des micro-incidents afin de faire tituber les campagnes de santé publique ? Comment se fait-il que certains syndicats soient autorisés à afficher des pancartes clamant « la défense du service public » alors que la seule chose qu’ils défendent ce sont leurs « droits » injustifiés et dispendieux, les procédures administratives coûteuses, inutiles et inefficaces, et le pouvoir de leurs dirigeants pour racketter l’État ?

Il faut hausser la qualité du débat public en favorisant les discussions basées sur des faits et des véritables arguments. Nous passerons donc en revue toute la grille des émissions de débats publics soutenues par l’impôt, et nous n’hésiterons pas à demander que ces émissions remplissent leurs missions de service public et fassent preuve de civisme en contribuant à la qualité du débat public en France. Afin que les polémistes ne puissent pas avoir carte blanche dans les émetteurs privés, le CSA verra ses pouvoirs étendus et accentués afin de décourager la distribution de mensonges et des demi-vérités néfastes à grande échelle. De plus, des exigences de pluralité d’opinion seront imposées afin qu’un maximum de points de vue puisse être reflétés en même temps, de façon que la personne lisant quelque chose puisse avoir un aperçu équilibré des enjeux discutés, sans avoir besoin de passer d’un media à un autre. Des lourdes amendes seront imposées aux responsables éditoriaux qui diffuseront des mensonges.

Les extrémistes de tout bord crieront « à la censure ! ». Il n’en est rien. Dans la pesée d’intérêts, j’estime que protéger la démocratie contre les mensonges de mauvaise foi destinés à semer la confusion et le chaos est bien plus important que le droit d’une minorité infime d’extrémistes machiavéliques à les diffuser. La responsabilité des médias n’est pas seulement de contrôler le pouvoir, c’est aussi de protéger la démocratie et de frustrer le travail des populistes et des puissances étrangères, dont le seul dessein est de détruire le moral de la France pour mieux pouvoir la soumettre.

\* \* \* \* \*

Par la prise de ces mesures, le Parti Reforme et Travail remettra de l’ordre dans le tissu social et créera les conditions pour que les Français reprennent le goût du défi et de l’effort. Finies les distributions injustifiées à ceux qui ne les méritent pas, finies les lâchetés bien-pensantes

de ceux qui ne comprennent pas que pour un criminel endurci sa seule faute est de s'être fait attraper.

Les Français constateront que l'ordre étant revenu, le contrat social peut repartir sur des bonnes bases. La France redeviendra la grande nation qu'elle fut avant que la gauche lui fasse découvrir les plaisirs intellectuels douteux de la déconstruction et du relativisme immoral, ce courant qui sait comment détruire mais n'a pas la moindre idée de quoi installer à la place qui ait la capacité à fonctionner correctement sans des interventions couteuses à ne pas en finir et qui invariablement se révèlent inefficaces parce-qu'elles nient la nature humaine.

Terminée la victimisation, place à la responsabilité. Nous allons sortir la France de la tombe dans laquelle la gauche l'a placée, et qu'elle se plait à enterrer vivante. Et une fois sortie, nous lui ferons regagner toute la force et toute la puissance qui ont fait sa gloire.